



Intégration de la thématique de la faune en danger dans les plans directeurs de l'eau



TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	5
2. RÔLE DE L'OBV AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EAU EN MATIÈRE DE FAUNE EN DANGER	5
3. INTÉGRATION DANS LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	6
3.1 PORTRAIT	8
3.2 DIAGNOSTIC	9
3.3 ENJEUX, VISIONS, PRIORITÉS	12
3.4 ORIENTATIONS	13
3.5 OBJECTIFS	14
3.6 ACTIONS	15
4. CONCLUSION	17



1. MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années déjà, des OBV réalisent des projets divers en lien avec la faune, entre autres avec le soutien des programmes de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ). Une expertise en matière de faune aquatique en péril a donc été développée à l'intérieur du réseau.

Parfois ces projets sont inclus dans les plans directeurs de l'eau, mais ce n'est pas toujours le cas, puisque les OBV réalisent aussi des projets ponctuels en dehors de ce mandat.

Ainsi, le ROBVQ a mis sur pied un projet d'ateliers de formation sur la faune en danger dont les objectifs principaux sont le transfert de connaissances à l'intérieur du réseau mais également, une intégration plus approfondie de cette thématique dans les plans directeurs de l'eau (PDE).

Le présent document vise donc à répondre à ce second objectif en suggérant une démarche pour intégrer ce thème aux PDE et plus largement à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ainsi, des mesures concrètes seront adoptées si ce thème figure clairement au plan d'action du PDE.

2. RÔLE DE L'OBV AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EAU EN MATIÈRE DE FAUNE EN DANGER

En raison de son mandat de promotion d'une gestion intégrée de l'eau à l'intérieur de sa zone, il va sans dire que l'OBV peut jouer un rôle d'importance pour la prise en considération de la faune en danger en lien avec les milieux humides et aquatiques. Ainsi, il peut influencer sur les différents acteurs locaux de l'eau (municipalités, MRC, acteurs économiques et gouvernementaux, etc.) et ce, aux différents niveaux d'intervention (aspects règlementaires, fonciers, etc.) qui leur incombent, afin que cette thématique y soit intégrée. En effet, les espèces en péril doivent être abordées comme un autre «usage» de l'eau dans une perspective de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant (GIEBV).

L'OBV est en bonne position pour agir à titre de facilitateur pour la prise en compte des espèces en péril à l'échelle locale. L'expérience du passé permet d'ailleurs de reconnaître le pouvoir de mobilisation pouvant entourer la sauvegarde d'une espèce en péril. Par exemple, dans les bassins des rivières Fouquette et Boyer, de nombreuses actions ont été entreprises pour améliorer la qualité de l'eau du bassin versant afin de préserver la population d'éperlan arc-en-ciel. En améliorant la qualité de l'eau pour une espèce en péril, on l'améliore aussi pour les autres usages !

Enfin, tel qu'indiqué en introduction, certains programmes, notamment ceux de la Fondation de la Faune du Québec, permettent d'obtenir du financement pour de tels projets. Il est donc possible d'utiliser ce financement comme levier afin de mobiliser les acteurs de l'eau.

3. INTÉGRATION DANS LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Comme toute thématique abordée dans le PDE, les espèces en péril doivent être traitées en suivant la même structure logique, soit en débutant par un portrait de la situation, en posant ensuite un diagnostic selon les données disponibles, puis en formulant des orientations et objectifs qui mèneront à un plan d'action.

La figure ci-dessous illustre cette structure selon le concept «d'entonnoir miroir». Ce concept, utilisé dans la [boîte à outils PDE](#), démontre que dans le processus d'élaboration du PDE, chacune des étapes à gauche de la ligne pointillée (représentant l'état actuel) permettent de définir les étapes de droite (qui mèneront à l'état projeté). Au centre, les enjeux et la vision permettent d'établir de façon concertée un ordre de priorité des problématiques relevées dans le diagnostic pour lesquelles des actions devraient être entreprises.

Ce concept illustre bien qu'à partir d'un large portrait, on établit un diagnostic précis et on fixe des priorités, puis que de l'autre côté, à partir d'orientations et objectifs priorités, de nombreuses actions sont planifiées à court, moyen et long terme.

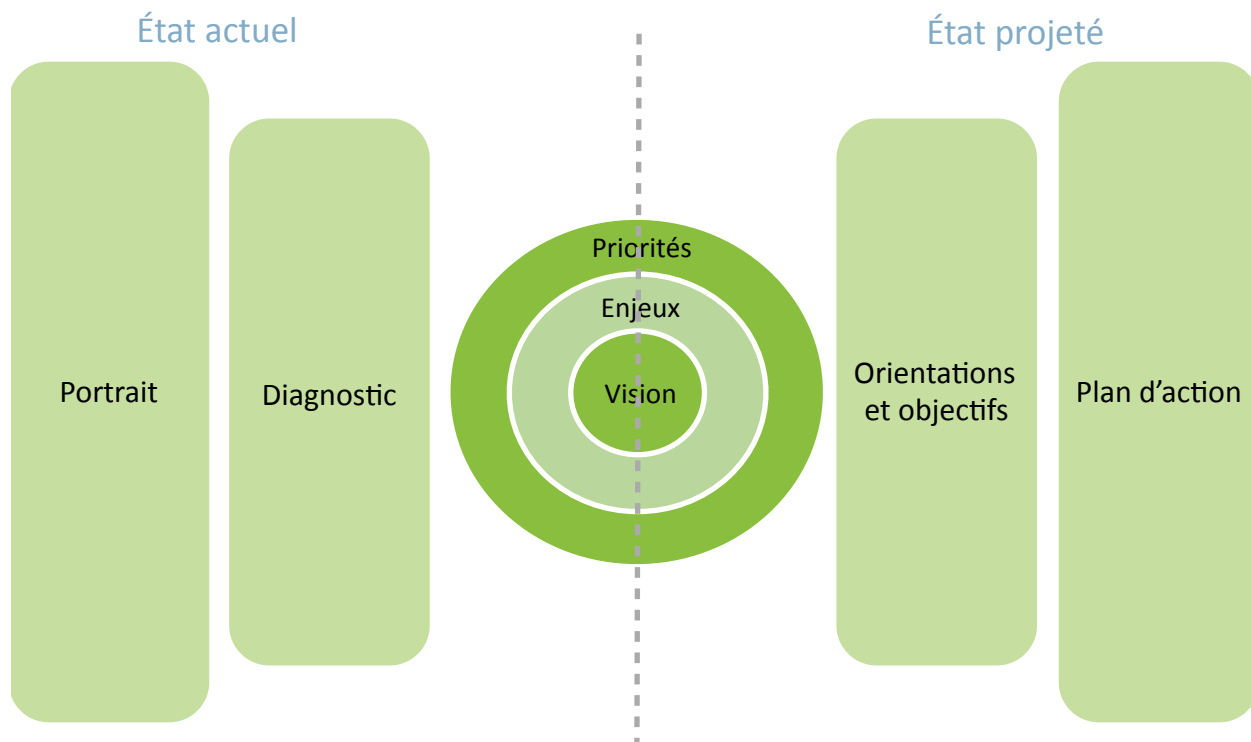


Figure 1. Structure du PDE schématisée selon «l'entonnoir miroir»

Tout au long de chacune de ces étapes, il est important de s'assurer de développer le contenu du PDE en concordance avec les outils existants, soit principalement le Plan de rétablissement de l'espèce concernée.

3.1 PORTRAIT

Tel que suggéré dans la «*Table des matières type*» du portrait dans la [Boîte à outils PDE](#), une section portant sur la description du milieu biologique doit être présente et décrire les écosystèmes de la zone de gestion. C'est à l'intérieur de cette section que les espèces menacées ou vulnérables **en lien avec la gestion de l'eau** devraient être abordées. Ainsi, on devrait retrouver les espèces de poissons, d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux aquatiques.

Le tableau qui suit liste les principaux éléments qui devraient être traités pour une espèce. La plupart de ces éléments sont déjà inclus au plan de rétablissement ou d'autres plans de conservation régionaux. Il n'est donc pas nécessaire de s'étendre longuement sur le sujet, mais bien de cibler l'information pertinente qui permettra d'établir un diagnostic dans un contexte de gestion intégrée par bassin versant.

Tableau 1. Éléments à inclure au portrait pour la thématique des espèces en péril

Statut de l'espèce

- Provincial ([Loi sur les espèces menacées ou vulnérables \(LMV\)](#))
- Fédéral ([Loi sur les espèces en péril \(LEP\)](#))
- [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#) (COSEPAC)

Éléments de biologie permettant d'établir le diagnostic de vulnérabilité de l'espèce dans la zone de gestion (selon le cas)

- qualité de l'habitat dans la zone
- description géographique : aires de répartition, migration, nidification inclus dans la zone
- état de la population dans la zone de gestion (effectifs, isolement des populations, déclin, etc.)
- reproduction (oui ou non dans la zone)
- régime alimentaire (compatible avec la situation dans la zone)
- facteurs limitants (ex. maturité sexuelle tardive, intolérance à la pollution, faible capacité de déplacement, etc.) associés au contexte de la zone de gestion

Aspects légaux entourant la gestion de l'espèce dans la zone de gestion

- territoires de la zone de gestion avec statuts particuliers permettant ou non la protection de l'espèce (ex. aire protégée, réserve écologique, etc.)
- lois et règlements (applicables sur les terres publiques/privées)

Menaces de l'espèce dans la zone de gestion

- usages conflictuels
- utilisation du territoire (ex. urbanisation, intensification de l'agriculture, pratiques forestières, projets à venir qui menacent l'espèce, etc.)
- Changement conditions climatiques (voir [section particulière sur les écosystèmes aquatiques](#) de la boîte à outils sur l'intégration de la variabilité climatique dans les PDE)
- etc.

Objectifs du [plan de rétablissement](#) en lien avec la gestion de l'eau et compatibles avec le contexte de la zone de gestion

Projets réalisés et en cours dans la zone de gestion (ex. mesures concrètes, résultats)

Liens utiles :

[Liste des espèces menacées et plans de rétablissements](#)

[«Shapefile» sur les habitats fauniques \(Acri-Géo\)](#)

[Répertoire des plans de conservation des basses-terres du Saint-Laurent](#)

3.2 DIAGNOSTIC

À l'étape du diagnostic, les informations recueillies au portrait sont croisées et analysées afin de valider s'il y a oui ou non une problématique avec les espèces susceptibles de se trouver à l'intérieur de la zone de gestion, ou encore s'il y a un manque de données pour établir le diagnostic.

Par exemple, on pourrait relever que l'habitat de l'espèce vulnérable X est dégradé dans le sous-bassin Z de la zone, en raison de mauvaises pratiques forestières provoquant de la sédimentation et de l'envasement.

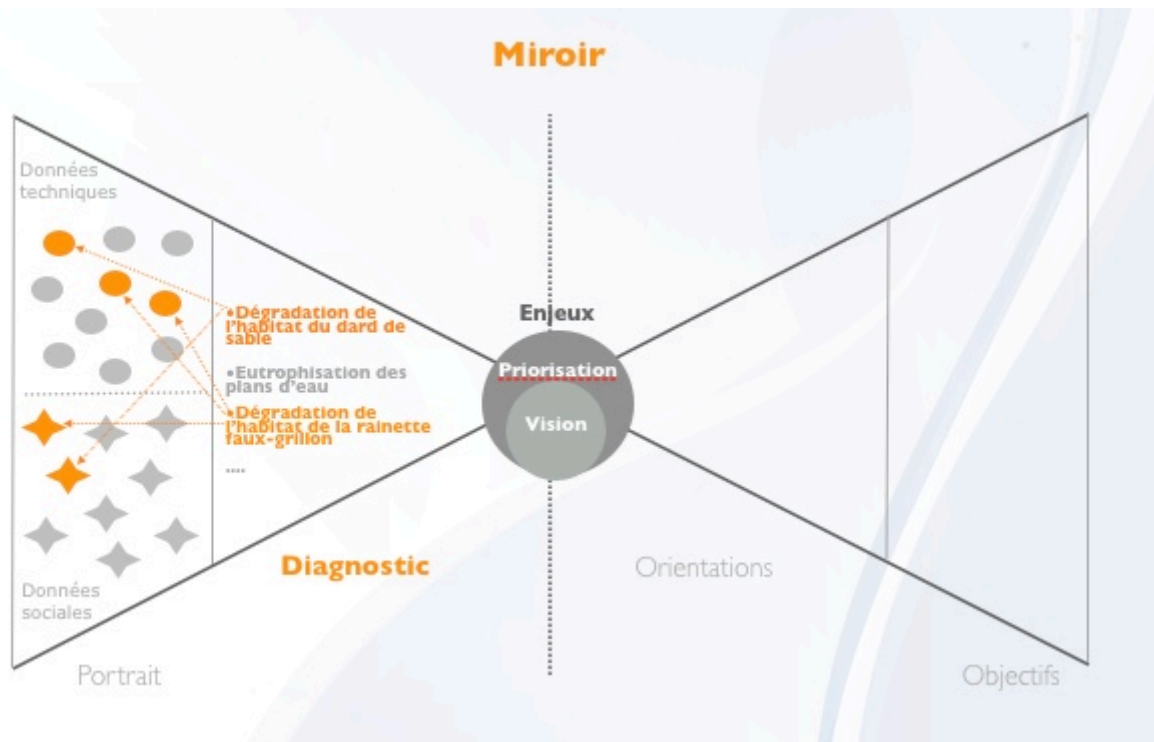


Figure 2. Exemple d'analyse selon «l'entonnoir miroir» (diagnostic).

Le libellé de la problématique

Dans la [liste des problématiques](#) en matière de gestion de l'eau présentée dans la boîte à outils PDE, la thématique des espèces en péril peut être associée à la «dégradation d'habitats fauniques aquatiques ou terrestres», à la «surexploitation d'une espèce», à la «limitation de la circulation d'une espèce» ou simplement à «espèce à statut précaire». Le plus souvent, la problématique sera associée à la dégradation de l'habitat de l'espèce, ce pourquoi nous utiliserons ce type de libellé dans notre exemple. Peu importe le libellé utilisé, l'important est de s'assurer d'inclure le nom de l'espèce en question à l'intérieur de celui-ci afin que des objectifs et des actions spécifiques aux besoins de cette espèce en découlent.

Exemples :

Problématique #7 : Dégradation de l'habitat du dard de sable (espèce menacée) dans le sous-bassin X

Démarche d'analyse

Tel qu'indiqué dans les exemples du tableau ci-dessous, l'analyse devra permettre d'établir le type de problématique (actuelle, potentielle ou perçue), une description de celle-ci dans la zone de gestion (ampleur, localisation, etc.), ses causes, ses conséquences et les infos manquantes à l'établissement du diagnostic s'il y a lieu.

Tableau 2. Exemples d'analyses pour la thématique des espèces en péril

Problématique	Type de problématique	Descriptif	Causes	Conséquences	Infos manquantes
Dégradation de l'habitat du dard de sable (espèce menacée) dans le sous-bassin X	actuelle	Problématique localisée dans le sous-bassin X où les effectifs de la population sont à un seuil critique	Destruction de la végétation riveraine en milieu agricole menant à l'eutrophisation et la dégradation de la qualité de l'eau par l'augmentation du ruissellement et de la sédimentation. Effets néfastes à différentes étapes du cycle vital	Perte de biodiversité	aucune
Dégradation de l'habitat du râle jaune (espèce menacée)	potentielle	Problématique localisée dans la partie sud de la zone de gestion où le râle jaune est susceptible de se retrouver	Envahissement par le roseau commun amenant une modification de l'habitat	Perte de biodiversité	Confirmation de la présence du râle jaune dans la zone
Dégradation de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'ouest (espèce vulnérable) dans le secteur Y	actuelle	Problématique très importante en raison de la très petite population restante dans la zone et au Québec. Localisé dans un secteur ciblé par des projets domiciliaires.	Imperméabilité des sols, drainage, sédimentation, perte de l'habitat, isolation des populations en raison du développement domiciliaire	Perte de biodiversité	aucune

Problématique	Type de problématique	Descriptif	Causes	Conséquences	Infos manquantes
Dégradation de l'habitat de la tortue ponctuée (espèce susceptible d'être désignée vulnérable)	actuelle	Problématique circonscrite aux lacs de villégiature.	Prédation excessive des nids par des prédateurs favorisés par la présence humaine (ex. rats laveurs)	Perte de biodiversité	Répartition complète de l'espèce dans la zone

Note sur les conséquences :

Dans le PDE, les conséquences d'une problématique sont les répercussions qu'elle occasionne dans la zone de gestion sur les usages de l'eau et les activités des acteurs de l'eau. C'est parce qu'il y a des conséquences négatives que des actions sont prises pour enrayer des problématiques. Les conséquences sont l'argument de vente d'un plan d'action. En ce qui a trait aux espèces en péril, les conséquences sont souvent les mêmes et se rapportent principalement à la «perte de biodiversité» et ce que cette dernière implique:

Conséquences possibles de la disparition d'une ou plusieurs espèces

- Perte de biodiversité :
 - affaiblissement de la résilience des écosystèmes;
 - disparition du patrimoine génétique naturel;
- Perturbations de la chaîne alimentaire (pouvant affecter des espèces sportives);
- Pertes d'un attrait touristique et/ou d'une activité économique (dans le cas d'espèces sportives).
- Perte de bio-indicateurs

3.3 ENJEUX, VISIONS, PRIORITÉS

Après avoir relevé l'ensemble des problématiques d'espèces à statut précaire dans la zone de gestion à l'étape d'analyse du PDE (portrait et diagnostic), celles-ci seront priorisées ou non par les acteurs du milieu. Selon la vision associée au PDE et le contexte local, l'enjeu des écosystèmes et plus particulièrement les problématiques d'espèces en péril, pourront être jugées plus ou moins prioritaires.

Néanmoins, le statut d'une espèce en péril lui confère de fait un niveau de préoccupation «prioritaire». L'OBV a alors un rôle important à jouer en démontrant les conséquences identifiées au diagnostic qui découleraient de la disparition de ces espèces dans la zone de gestion aux acteurs de l'eau.

Dans notre exemple, il pourrait avoir été jugé prioritaire de travailler pour la protection de la rainette faux-grillon de l'ouest en raison de son statut et de l'état des populations à l'intérieur de la zone de gestion.

3.4 ORIENTATIONS

Lorsqu'une problématique est jugée prioritaire, une orientation doit être prise. L'orientation donne la direction générale pour atteindre ce que l'on vise ultimement pour une espèce ou un groupe d'espèces. Selon la méthode suggérée pour l'élaboration du PDE, pour une problématique X, l'ajout d'un verbe permet d'obtenir une orientation. L'orientation est le miroir de la problématique, par exemple : J'ai faim = je mange.

Exemple :

Orientation #5 : Freiner la dégradation de l'habitat du dard de sable dans le sous-bassin X

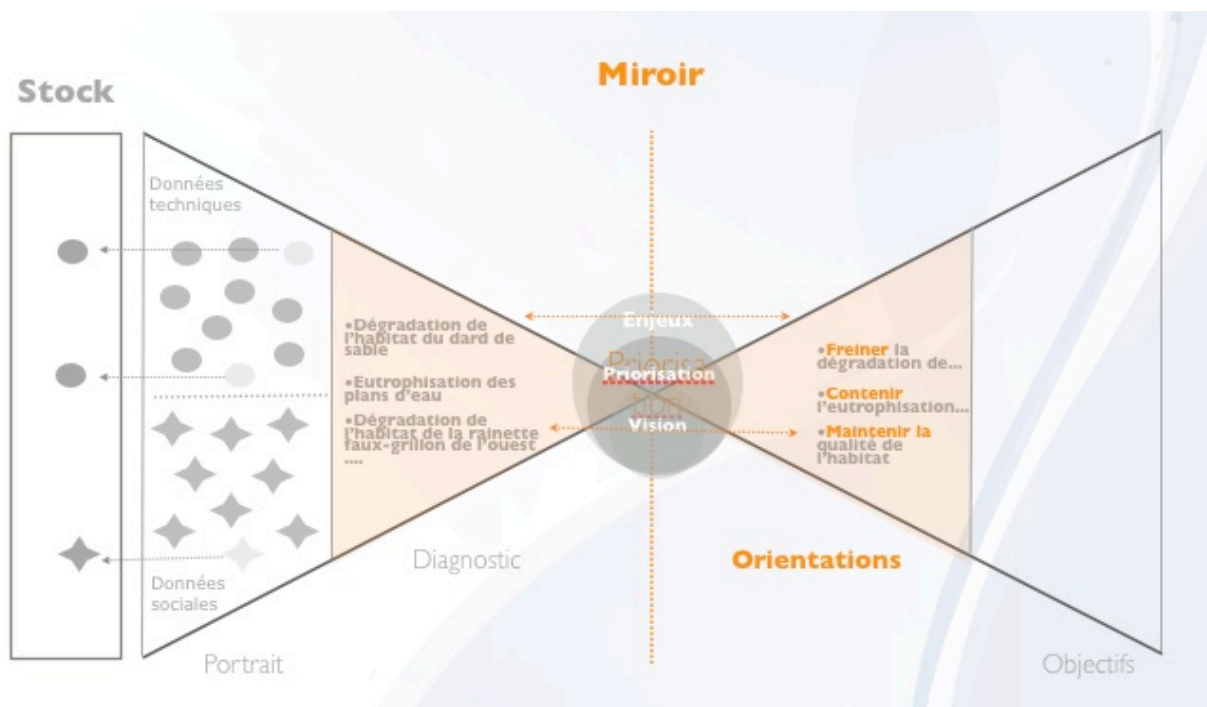


Figure 2. Exemple d'analyse selon «l'entonnoir miroir» (orientations).

3.5 OBJECTIFS

Les objectifs visant à enrayer une problématique doivent cibler les causes de cette dernière (déterminées lors du diagnostic). Ceux-ci doivent être chiffrés et atteignables (voir [Méthode SMART](#)). De plus, il est essentiel de connaître toutes les initiatives (normalement identifiées au portrait) portant sur cette espèce ou sur d'autres usages de l'eau, utilisations du territoire, etc. L'objectif doit être cohérent avec la perspective de gestion intégrée de l'eau par bassins versants en s'inscrivant dans un «tout».

Lors de l'élaboration des objectifs, au moins un indicateur de performance environnementale ou de changement de comportement doit être déterminé pour le suivi subséquent. Vous pouvez consulter les [répertoires](#) développés par le ROBVQ pour vous guider dans l'élaboration de vos indicateurs.

Tableau 3. Exemples d'objectif pour la problématique de la rainette faux-grillon de l'ouest

Problématique	Causes	Objectif	Indicateurs de performance
Dégradation de l'habitat de la : rainette faux-grillon de l'ouest (espèce vulnérable)	Imperméabilité des sols, drainage, sédimentation, perte de l'habitat, isolation des populations en raison du développement domiciliaire	D'ici 2018, restauré 10 ha de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'ouest du développement domiciliaire dans la zone de gestion.	- Nbr d'hectares d'habitat restaurés

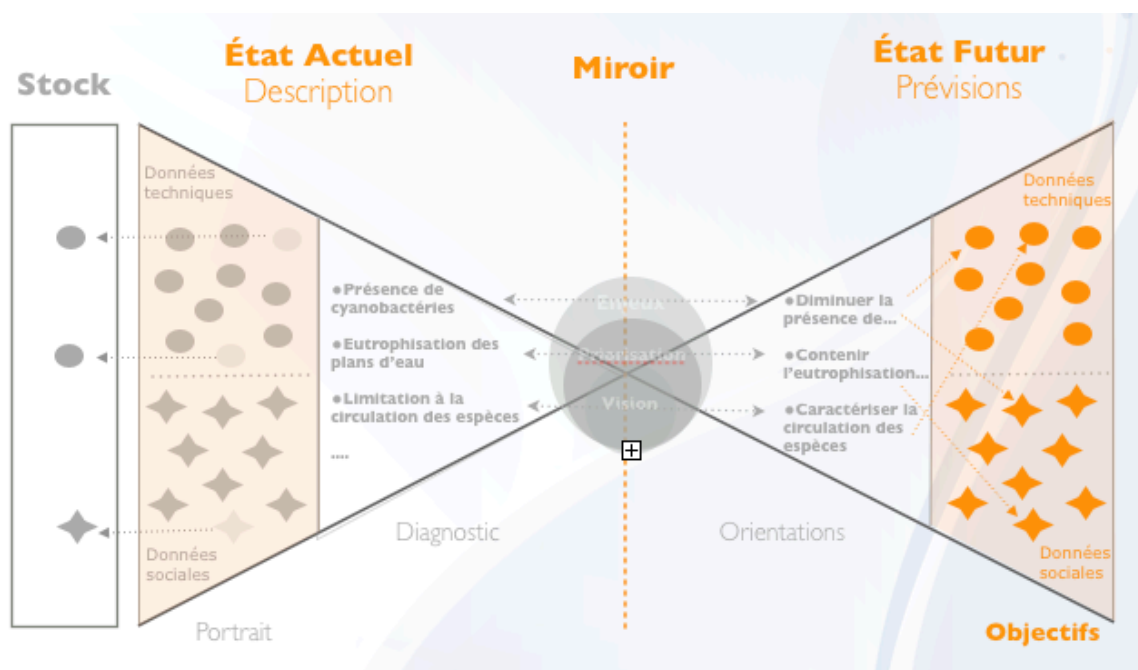


Figure 4. Exemple d'analyse selon «l'entonnoir miroir» (Objectifs).

3.6 ACTIONS

Les actions qui pourront se trouver dans le plan d'action du Plan directeur de l'eau en matière de faune en danger pourront, comme toutes les autres actions du PDE être de 6 types différents :

- Aquisition de connaissances
- Sensibilisation et information à la population
- Projet d'infrastructures
- Réglementation
- Incitatifs fiscaux
- interventions terrain

Voici quelques exemples de d'actions :

- installation de clôtures permanentes autour d'un site de ponte de tortue des bois pour empêcher les VTT de circuler autour du site de ponte, utilisé par les femelles et les jeunes après l'éclosion (intervention terrain);
- construction et suivi de l'utilisation d'un réseau de nichoirs artificiels pour le garrot d'Islande (intervention terrain et acquisition de connaissances);
- reprofilage de pentes pour améliorer la qualité de l'habitat du méné d'herbes (intervention terrain);
- suivi de population de fouille-roche gris (acquisition de connaissances);
- etc.

Exemple de plan d'action du PDE pour une problématique d'espèce en péril

Enjeu C : Écosystèmes

Problématique #7: Dégradation de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'ouest (espèce vulnérable)

Orientation F : Freiner la dégradation de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'ouest dans le sous-bassin X

Objectif F : D'ici 2018, restaurer 10 ha de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'ouest dans le sous-bassin X

Indicateurs de suivi de performance environnementale : Hectares conservés

ACTION (avec son numéro d'action)	PORTÉE GÉOGRAPHIQUE	TYPE D'ACTION	ÉCHÉANCIER			MAÎTRES D'OEUVRE / PARTENAIRES	POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT	COÛTS	INDICATEUR ADMINISTRATIF
			2014-2015	2015-2016	2016-2017				
F-1 Signer des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires privés dans le secteur Y de la zone de gestion	Secteur Y	Sensibilisation			X	Conservation de la nature Canada	FFQ	25 000 \$	Nombre d'ententes de conservation signées
F-2 Interdire le développement domiciliaire dans le secteur Y de la zone de gestion	Secteur Y	Règlementation			X	Municipalités X, Y et Z	Municipalités	15 000\$	Adoption du règlement

4. CONCLUSION

Les OBV jouent un rôle de plus en plus important au Québec en matière de rétablissement d'espèces en péril. En effet, plusieurs de ces espèces dépendent des écosystèmes aquatiques et humides pour leur survie. Le travail de concertation pour une gestion durable des ressources en eau mené par les OBV est par conséquent compatible avec le maintien et le rétablissement des habitats la faune en danger.

Le PDE, l'outil de travail des OBV pour la mise en oeuvre d'une gestion intégrée de l'eau, s'avère par conséquent un incontournable pour assurer la prise en compte de ces espèces dans la gestion par bassin versant. De plus, l'intégration de cette thématique doit miser sur la planification de mesures concrètes ciblant spécifiquement les espèces et leur habitat.

